

**WPR/RC40.R6 COMPOSITION DU SOUS-COMITE DU COMITE REGIONAL
SUR LES PROGRAMMES ET LA COOPERATION
TECHNIQUE**

Le Comité régional,

Notant que le mandat des représentants de la Nouvelle-Zélande, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Philippines et du Viet Nam en tant que membres du sous-comité du Comité régional sur les programmes et la coopération technique vient à expiration à la quarantième session du Comité régional,

1. DECIDE de nommer les représentants de Kiribati, du Portugal, de Singapour et des Tonga comme membres du sous-comité pour une période de trois ans à partir de la quarantième session, tout en rappelant que les quatre autres membres dont le mandat expire en 1991 sont les représentants du Brunéi Darussalam, des Iles Salomon, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et du Vanuatu;

2. REMERCIE les représentants de la Nouvelle-Zélande, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Philippines et du Viet Nam pour leur contribution aux travaux du sous-comité.

Quatrième séance, 21 septembre 1989